

Modification des CNOP

Émission d'un NOTAM concernant une approche aux instruments en cas de changements à la certification d'une piste

Le présent bulletin indique les changements qui seront apportés à la version 4.0 des Procédures d'exploitation canadiennes pour les NOTAM (CNOP) relativement au processus d'émission de NOTAM lorsqu'une piste certifiée cesse de répondre aux critères de certification énoncés dans les Normes et pratiques recommandées pour les aérodromes – TP 312. Plusieurs raisons peuvent mener à ce genre de situation, comme la perte de l'alimentation de secours ou un nouvel obstacle. Le présent bulletin détaille également le processus de communication à suivre pour qu'un NOTAM correspondant à cette situation soit émis le plus efficacement possible.

Les changements à la version 4.0 des CNOP sont surlignés en **jaune**.

Changements à la section 2.3 des CNOP – Exploitant d'aérodrome (responsabilités)

Des détails seront ajoutés aux responsabilités d'un exploitant d'aérodrome à l'égard des procédures aux instruments, précisant que celui-ci peut ne pas autoriser (NON AUTH) toute procédure d'approche aux instruments à son aérodrome à des fins de sécurité en situation d'urgence. Cependant, tous les autres changements aux procédures aux instruments (y compris le rétablissement de la procédure) doivent être exécutés par l'unité de conception de procédures aux instruments responsable. Une exception est prévue pour les approches aux instruments ILS CAT II ou III, que l'exploitant d'aérodrome peut ne pas autoriser (NON AUTH) ou rétablir. Les changements aux minimums d'approche aux instruments demeurent en tout temps du ressort de l'unité de conception de procédures aux instruments.

La section 2.3 des CNOP sera modifiée comme suit :

L'exploitant d'aérodrome ou son délégué est responsable de l'émission, de la révision et de l'annulation des NOTAM portant sur les circonstances suivantes :

- tout empiètement par un objet sur une surface de limitation d'obstacles de l'aérodrome;

- la présence d'obstacles ou l'existence d'une situation dangereuse compromettant la sécurité aérienne à l'intérieur des limites de l'aérodrome;
- tout changement du niveau de services fournis à l'aérodrome qui sont décrits dans un produit d'information aéronautique et sont pertinents à la sécurité aérienne, à l'exception des procédures aux instruments. Dans le cas des procédures aux instruments, l'exploitant d'aérodrome peut seulement ne pas autoriser (NON AUTH) une procédure d'approche aux instruments. Tous les autres changements, y compris le rétablissement de la procédure (sauf les approches ILS CAT II ou III qui ont précédemment été non autorisées par l'exploitant d'aérodrome), relèvent de l'unité de conception de procédures aux instruments compétente;
- la fermeture de l'aérodrome ou de toute partie de l'aire de manœuvre de l'aérodrome;
- la présence d'un contaminant sur l'aire de manœuvre;
- toute autre situation qui pourrait compromettre la sécurité aérienne à l'aérodrome.

L'exploitant d'aérodrome devra s'entendre avec le groupe Collecte des données de l'AIM avant de soumettre un NOTAM visant un changement du niveau de services ou la présence d'obstacles pouvant compromettre la sécurité aérienne.

Nouvelle section 5.3.16.1 des CNOP : Approches publiées et changements à la certification d'une piste

Un changement dans la certification d'une piste certifiée peut avoir des répercussions immédiates sur les minimums d'approche aux instruments associés. Puisque tout changement aux minimums d'approche aux instruments doit provenir de l'unité de conception de procédures aux instruments responsable, cette nouvelle section vise à décrire le processus de communication à suivre quand survient une telle situation, surtout si elle survient en dehors des heures de bureau. De plus, on précise la formulation à utiliser pour décrire la situation, puisqu'il est essentiel de mentionner « changement de certification de la piste » au moment d'aviser l'unité de conception de procédures aux instruments pour lui indiquer que des changements aux minimums d'approche aux instruments pourraient être nécessaires.

La sous-section suivante sera ajoutée à la section 5.3.16, Approches publiées :

5.3.16.1 Approches publiées et changements à la certification d'une piste

Si une piste de précision ou de non-précision à un aérodrome certifié cesse de répondre aux critères de certification énoncés dans les *Normes et pratiques recommandées pour les aérodromes – TP 312* (p. ex., en cas de perte de l'alimentation de secours), il peut y avoir des répercussions sur les minimums d'approche d'une procédure aux instruments connexe. Par conséquent, l'exploitant d'aérodrome doit immédiatement informer l'unité de conception de procédures aux instruments responsable de cette situation en utilisant les coordonnées du groupe Collecte des données AIM. Si la situation est urgente et se produit en dehors des heures de bureau, il est possible de s'adresser au Bureau NOTAM, qui se chargera de faire passer le

message à l'unité de conception de procédures aux instruments (se reporter à la section 1.6, *Bureau NOTAM international*). **L'exploitant d'aérodrome doit à tout prix mentionner explicitement que le NOTAM demandé résulte d'un changement de certification de piste pour que les mesures nécessaires puissent être prises** (se reporter à la section 5.3.16, *Approches publiées*).

Si une piste de précision certifiée pour des opérations de précision CAT II ou III cesse de répondre aux critères de certification pour de telles opérations, un NOTAM visant à ne pas autoriser (NON AUTH) l'approche ILS CAT II ou III touchée est nécessaire et doit être émis par l'exploitant d'aérodrome (se reporter à la section 5.3.15, *CAT II ou III*).

Exemple :

Q) CZ../QPIAU/...

E) ILS CAT II/III RWY XX NON AUTH CAUSE CHANGEMENT DE CERTIFICATION DE RWY.

Si vous avez des questions concernant le présent bulletin, communiquez avec Caroline Doucet, gestionnaire, Normes et procédures AIM et conception des IFP, au 613-563-5774 ou à caroline.doucet@navcanada.ca.



Vanessa Robertson

Directrice, Normes ATS